

| |
|--|
| <p>PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>DU 9 JUIN 2023</p> |
|--|

Date de convocation des conseillers : 25 Mai 2023

Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 25 Mai 2023

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

Présents : MM GARBE Pascale, LABBE Nathalie, GAUME Bruno, PERONNE Philippe, LOGEAIS Jean-Marie, DAMOUR Anne-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie, GEGU Mickaël, COTTIER Romain

Absents excusés :

M. JULIEN David a donné procuration à M. CHAMARET Richard
 M. CUREZ Fabrice a donné procuration à M. LOGEAIS Jean-Marie
 Mme POSSON Lucie a donné procuration à Mme DAMOUR Anne-Marie

Absente non excusée : Mme REVEILLERE Sophie

Secrétaire de séance : Mme DAMOUR Anne-Marie

ORDRE DU JOUR

1° Elections Sénatoriales

Décret n° 2023-257 du 6 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs : Les Conseils Municipaux sont convoqués **le Vendredi 9 Juin 2023** afin de désigner leurs délégués et suppléants. *En l'absence de quorum le conseil municipal sera convoqué de nouveau à titre exceptionnel le 13 juin 2023.*

L'arrêté du 15 mai 2023, de Mme La Préfète, fixe le mode de scrutin et le nombre de délégués et des suppléants dans chaque commune du département de la Mayenne en vue des élections sénatoriales du 24 Septembre 2023 : **Méral : 3 délégués et 3 suppléants**
 Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseils municipaux, **sur une même liste paritaire.**

1° Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

A - Composition du bureau électoral

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgées à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. Bruno GAUME et Mme GARBE Pascale

M. Mickaël GEGU et M. COTTIER Romain

B - Election des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste

La liste A de M. CHAMARET est composée par : CHAMARET Richard, GARBE Pascale, JULIEN David, BOURGUILLEAU Nathalie, CUREZ Fabrice, LABBE Nathalie

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la liste de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Effectif légal du Conseil Municipal : 15 conseillers municipaux

Nombre de conseillers en exercice : 14 conseillers municipaux

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Nombre de bulletins : 13

Bulletins nuls blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 11

Ont obtenus : LISTE A : 11 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 6 sièges

La secrétaire de séance
Anne-Marie DAMOUR

Le Maire
Richard CHAMARET